

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 février 2007
(convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

LA SÉANCE EST OUVERTE

PAREMPUYRE - Etude préalable d'aménagement du quartier Gare - Marché Public sur Procédure Adaptée (MAPA) - Choix du bureau d'études - Décision - Autorisation

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune de Parempuyre, en lien avec le Conseil Régional d'Aquitaine, a demandé à la Communauté Urbaine de Bordeaux de réaliser une étude d'aménagement sur le quartier de la halte ferroviaire.

La commune souffre de son éloignement : 12 kms du centre de Bordeaux, 6,5 kms de la rocade. En outre, comme sa voisine Blanquefort, Parempuyre pâtit des difficultés pour rejoindre la rocade.

Il existe seulement trois axes, très encombrés, pour rejoindre Bordeaux : par le centre de Blanquefort (RD 2 et RD 210) et par le chemin de Labarde (RD 209), en bord de Garonne. Pour ces deux raisons (éloignement et liaisons viaires difficiles), la commune de Parempuyre a besoin d'un système de transports en commun plus efficace que la liaison bus existante.

Les principaux partenaires publics de la commune visent à promouvoir le report modal et l'usage des transports en commun :

- Le Conseil Régional va augmenter en 2007-2008 la fréquence des TER Aquitaine, notamment sur le tronçon Bordeaux-Macau incluant Parempuyre, et prépare le cadencement de ses services.
- La Communauté Urbaine doit lancer début 2008 la 2ème phase du tramway qui va permettre une connexion entre le train et la ligne C du tramway à Ravesies.
- Enfin, la Communauté Urbaine doit lancer en 2007 une étude de faisabilité d'un tramway sur l'emprise ferroviaire : solution qui pourrait avoir un impact sur la desserte de Parempuyre.

L'ensemble de ces données place donc la halte ferroviaire au cœur des enjeux de transports de la commune.

ENJEUX DE L'ETUDE

Modernisation de la halte ferroviaire

L'augmentation de la desserte de la halte de Parempuyre entraîne des travaux importants sur les installations ferroviaires qui seront pris en charge par La Région Aquitaine dans son plan de modernisation des gares.

Le trafic voyageurs, aujourd'hui faible, devrait augmenter de façon significative avec la croissance de l'offre, notamment avec la possibilité d'une correspondance avec le réseau tramway communautaire à Ravesies, début 2008.

Mutations urbaines du quartier de la gare

La municipalité de Parempuyre souhaite inciter à la fréquentation de sa future halte et profiter de l'occasion pour développer un véritable quartier de la gare.

Pour cette raison, il a été inscrit au PLU au titre de l'article L 123-2.a une servitude d'attente de projet sur la parcelle adjacente d'une surface de 26 427 m². Ainsi, toute construction est interdite sur ce terrain, pendant une durée maximum de 5 ans, dans l'attente d'un projet global.

La présente étude a pour objet :

- d'évaluer les évolutions prévisibles des relations entre ville et halte ferroviaire liées au projet de modernisation : avec le centre de Parempuyre ; avec les communes limitrophes (Le Pian, Ludon, ...) ;
- de déterminer le programme, à court et moyen terme, d'aménagement du périmètre d'intervention ;
- d'orienter les évolutions futures du quartier de la gare (périmètre d'étude).

A noter également au sud-est le vaste site des carrières d'Arboudeau, qu'il est envisagé d'aménager en vaste espace naturel ouvert au public. Les premières études préalables d'urbanisme sur ce projet sont proposées pour 2008-2009.

LE MARCHE D'ETUDE

Cette étude est prévue sur l'année 2007 par le Programme Communautaire des Etudes Urbaines, validé par le Bureau le 4 mai 2006. Il vous est proposé d'en confier la réalisation à une équipe externe, par un marché public sur procédure adaptée (MAPA).

Pour ce faire, un dossier de consultation a été constitué comprenant un cahier des charges dans lequel il était demandé aux candidats de disposer au minimum d'une double compétence :

- le titulaire de l'équipe est un urbaniste spécialiste en programmation
- des compétences en économie de la construction et de l'aménagement.

Le principe de lancement de cette consultation a été validé le 7 décembre 2006 par votre Commission « Aménagement- Urbanisme- Politique foncière ». L'appel à candidature a été publié au BOAMP du 23/11/2006 au 18/12/2006.

Sept dossiers ont été retirés et quatre offres remises.

A l'issue de l'analyse des offres effectuée en concertation entre la Communauté Urbaine et M. Le Maire de PAREMPUYRE, il est apparu que l'offre présentée par le groupement CREHAM- J2C INGENIERIE est la mieux disante au regard des critères pré-établis dans le DCE :

- 1- références d'études similaires et composition de l'équipe ;
- 2- mémoire méthodologique : perception de la problématique et pertinence de la démarche proposée ;
- 3- prix des prestations.

Le montant de cette proposition s'élève à **19 900 € HT, 23 800,40 € TTC** et sera imputé sur le chapitre 20 – compte 2031 – fonction 8241 – CRB D 600 – programme HDA.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **DECIDER** de confier par marché public sur procédure adaptée, cette mission au groupement CREHAM- J2C INGENIERIE,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes les pièces y afférent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. SERGE LAMAISON

REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 MARS 2007
--